



Offre de fourniture de gaz **Plenifix 1 an Gaz** - Offre à prix fixe tout compris⁽¹⁾ pour les clients particuliers⁽²⁾

Grille tarifaire de référence pour toute souscription du 25/08/2026 au 01/10/2026 non inclus

Offre de gaz naturel.
Durée : 12 mois.

Option tarifaire	Abonnement €/an		Consommation €/kWh	
	HT	TTC ⁽³⁾	HT	TTC ⁽³⁾
< 4 MWh	135,04	179,10	0,12298	0,16757
≥ 4 MWh	274,24	387,43	0,09562	0,13474

Votre option tarifaire est déterminée en fonction de votre consommation annuelle de référence (CAR⁽⁴⁾) communiquée par le gestionnaire de réseau de distribution le 1^{er} avril de chaque année ou de la CAR⁽⁴⁾ estimée par Plenitude lors de votre souscription. La mise à jour de la CAR⁽⁴⁾ par le gestionnaire de réseau de distribution pourra conduire, le cas échéant, à l'évolution de votre option tarifaire.

Précisions sur votre offre :

Votre offre est une offre à prix fixe tout compris¹. Le prix de l'abonnement HT est fixe pendant toute la durée de l'offre. Le prix du kWh HT est fixe pendant toute la durée de l'offre. Les prix indiqués ci-dessus sont les prix de référence à la date de votre souscription. Ils restent fixes, pendant la durée de votre offre. Les tarifs TTC sont susceptibles de modification en cas d'évolution de la fiscalité applicable, indépendante de Plenitude.

Quelques éléments pour mieux comprendre votre grille tarifaire de référence :

- Option tarifaire : l'option tarifaire < 4 MWh correspond en principe à des consommateurs résidentiels n'utilisant le gaz que pour leur eau chaude et la cuisson. L'option tarifaire ≥ 4 MWh correspond en principe à des consommateurs résidentiels se chauffant au gaz (avec ou sans l'eau chaude/cuisson) ;
- Abonnement par an en euros payable chaque mois : son montant varie en fonction de votre consommation annuelle de référence ;
- Prix par kilowattheure en euros (kWh) : c'est le prix unitaire de l'énergie que vous consommez. Son montant varie en fonction de votre consommation annuelle de référence ;



Offre de fourniture de gaz **Plenifix 1 an Gaz** - Offre à prix fixe tout compris⁽¹⁾ pour les clients particuliers⁽²⁾

La présente fiche standardisée énonce les principaux éléments de la présente offre de fourniture. Elle permet de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs et est conforme à celle présentée dans les lignes directrices de la Commission de régulation de l'énergie. Les éléments repris dans cette fiche ne constituent pas l'intégralité des caractéristiques, conditions et modalités de l'offre. Pour plus d'informations, vous devez vous reporter aux autres documents constituant l'offre de Plenitude.

Rubriques	
1. Caractéristiques de l'offre *	<u>Options et services inclus dans l'offre :</u> • Offre de gaz naturel. • D'une durée de 12 mois. • Espace client sécurisé sur eniplenitude.fr : le client peut consulter son contrat, ses paiements, sa consommation et ses factures, modifier certaines données personnelles ou relatives à la fourniture, payer en ligne et accéder aux informations concernant Plenitude et ses offres. • Service client personnalisé : une équipe d'experts énergie 100 % disponible pour accompagner les clients Plenitude sur tous leurs besoins. Chaque expert Plenitude prend en charge une demande pour la traiter de A à Z et garantir un interlocuteur unique et un suivi personnalisé à chaque client.
2. Prix de l'offre *	Votre offre est une offre à prix fixe tout compris ¹ . Le prix de l'abonnement HT est fixe pendant toute la durée de l'offre. Le prix du kWh HT est fixe pendant toute la durée de l'offre. Les prix indiqués ci-dessus sont les prix de référence à la date de votre souscription. Ils restent fixes, pendant la durée de votre offre. Les tarifs TTC sont susceptibles de modification en cas d'évolution de la fiscalité applicable, indépendante de Plenitude.
3. Conditions de révision des prix	• Voir rubrique précédente
4. Modalités contractuelles, renouvellement, résiliation *	• Durée du contrat de fourniture de gaz du client : indéterminée. • Début de la fourniture de gaz : date d'activation ou de mise en service de la fourniture de gaz par Plenitude dans le respect des délais prévus par le Catalogue des Prestations du gestionnaire de réseau, et en tout état de cause, après l'expiration du délai d'exercice du droit de rétractation. • Durée de l'offre : 12 mois. • Conditions de renouvellement de l'offre : à la date d'échéance de l'offre, Plenitude adressera au client une nouvelle offre dont les caractéristiques seront détaillées par voie postale ou par voie électronique, au moins un mois avant la date d'application envisagée. • Résiliation à l'initiative du client : à tout moment sans frais par lettre simple ou directement sur le site internet Plenitude et/ou sur son espace client. En cas de changement de fournisseur, la résiliation de la présente offre intervient de plein droit à la date de prise d'effet de la nouvelle offre de fourniture souscrite auprès du nouveau fournisseur. • Résiliation à l'initiative de Plenitude : - en cas de non-paiement d'une facture par le client, trente (30) jours à compter de l'envoi par lettre recommandée avec avis de réception (LRAR), d'une mise en demeure restée infructueuse adressée par Plenitude ; - en cas de manquement du client à l'une des obligations du contrat, deux (2) mois après l'envoi par LRAR d'une mise en demeure restée infructueuse.
5. Informations de contact *	• Service client Plenitude : - Par E-mail : contact@eniplenitude.fr - Par Téléphone : 09 78 46 17 17. Appel non surtaxé de 9h à 17h, du lundi au vendredi - Par Courrier : Plenitude Service Client, TSA 80330 - 35507 VITRE Cedex - Site internet : https://www.eniplenitude.fr/ • Si, dans un délai de deux mois après l'envoi de la première réclamation écrite, la réponse apportée par Plenitude ne satisfait pas le client, ou en cas d'absence de réponse, le client peut saisir gratuitement le médiateur national de l'énergie selon les modalités décrites sur son site internet : www.energie-mediateur.fr

Plenitude est une marque enregistrée au nom de Eni Plenitude SpA Società Benefit, qui en concède la licence d'exploitation à Eni Plenitude France.
Siège social : 30-32 rue Victor Hugo - CS 10232 - 92532 Levallois-Perret Cedex - SAS au capital de 51 393 573 euros - R.C.S. NANTERRE 451 225 692 - N° TVA : FR87451225692 - N° Orias : 10053697 - eniplenitude.fr.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !



Offre de fourniture de gaz **Plenifix 1 an Gaz** - Offre à prix fixe tout compris⁽¹⁾ pour les clients particuliers⁽²⁾

6. Facturation et modalités de paiement *	• Périodicité de facturation : 1) <u>Compteur communicant :</u> - Facturation annuelle avec un échéancier mensuel : le client reçoit un échéancier sur douze mensualités calculées à partir de la consommation annuelle estimée. Pour bénéficier de la mensualisation de ses paiements, le client doit avoir opté pour le prélèvement automatique. Une facture de régularisation sera émise par Plenitude à partir du relevé établi par le Gestionnaire de Réseau de distribution et, au minimum une fois tous les douze (12) mois, afin de prendre en compte la consommation réelle du client au cours de la période considérée. - Facturation mensuelle : la consommation du client est facturée mensuellement sur la base de sa consommation estimée ou réelle dans les conditions prévues aux CGV. 2) <u>Compteur non communicant :</u> - Pour ce type de compteur, le Client sera facturé par Plenitude selon un rythme de facturation qui dépendra de la transmission des données de consommation par le Client à Plenitude dans les conditions prévues aux CGV. • Facture : le client a le choix entre une facture dématérialisée ou sur support papier qui doit être payée dans un délai de quinze (15) jours à compter de sa date d'émission. Pour la modification du mode de transmission de la facture, le client a la possibilité d'en faire la demande auprès du Service Client Plenitude par tout moyen, à tout moment et sans frais. • Modes de paiement : les factures peuvent être payées par prélèvement bancaire automatique, par carte bancaire, chèque, virement bancaire sur le compte Plenitude ou espèces par le biais du mandat compte. • Délais de paiement : en cas de retard de paiement, des intérêts de retard dont le taux est fixé à une fois et demie le taux d'intérêt légal, sont calculés par jour de retard à compter de la date de l'échéance de la créance jusqu'à la date de paiement effectif. Le montant de ces pénalités ne peut être inférieur à huit euros toutes taxes comprises (8 € TTC). • Modalités de gestion en cas de trop-perçu par Plenitude : si la facture fait apparaître un trop perçu supérieur ou égal à vingt-cinq euros (25 €), Plenitude procédera au remboursement dans un délai maximal de quinze (15) jours à compter de la date d'émission de la facture, tel que prévu par la législation.
7. Dépôt de garantie *	Plenitude se réserve le droit de demander, lors de sa souscription ou en cours de contrat, un dépôt de garantie au client particulier⁽²⁾ dans les hypothèses suivantes : • Si le client est inscrit sur le fichier d'auteurs d'incidents de paiement (FAIP) Plenitude du fait d'impayés constatés au titre d'un précédent Contrat de fourniture d'énergie. • Si le client souhaite régler ses factures au moyen d'un compte de paiement ouvert auprès d'un établissement de paiement⁽⁵⁾ ou auprès d'un établissement de crédit n'autorisant pas de découvert bancaire. • En cas d'incidents de paiement répétés et non justifiés du fait du client. Le montant du dépôt de garantie correspond à deux (2) mensualités TTC calculées sur la base de la consommation annuelle estimée, comprenant l'abonnement et la consommation. Le client dispose d'un délai maximal de sept (7) jours à compter de la demande de Plenitude pour procéder au versement du dépôt de garantie par carte bancaire. À défaut, le contrat ne sera pas activé ou sera résilié de plein droit, sans indemnité. Le dépôt de garantie n'est pas soumis à TVA et sera conservé par Plenitude sur un compte séquestre, ne produisant pas d'intérêt. Le versement du dépôt de garantie n'exonère pas le client de ses obligations de paiement au titre du contrat. Les sanctions prévues au terme du contrat restent applicables en cas d'incident de paiement constaté. Il sera restitué par Plenitude à la résiliation du contrat, sous réserve du paiement intégral des sommes dues, dans un délai de quinze (15) jours par virement bancaire ou par chèque à compter de la date d'émission de la facture de clôture. En cas d'impayés, Plenitude pourra procéder à une compensation entre le montant du dépôt de garantie et les sommes restantes dues conformément aux articles 1347 à 1348-2 du Code civil.

- Conformément à l'article L.124-1 du Code de l'énergie, le chèque énergie est une aide au paiement des factures d'énergie du logement. Il est établi au nom du client et est attribué au regard de ses ressources et de la composition de son foyer.
- Pour les ménages bénéficiaires du chèque énergie et du fonds de solidarité pour le logement, équipés d'un compteur communicant et se trouvant en situation d'impayés, Plenitude assurera une période minimale de réduction de puissance jusqu'à 1 kVA, préalablement à la coupure et à la résiliation.
- Du 1^{er} novembre au 31 mars de l'année suivante, les fournisseurs de gaz ne peuvent interrompre la fourniture de gaz pour un impayé pour une résidence principale.

Plenitude est une marque enregistrée au nom de Eni Plenitude SpA Società Benefit, qui en concède la licence d'exploitation à Eni Plenitude France.
Siège social : 30-32 rue Victor Hugo - CS 10232 - 92532 Levallois-Perret Cedex - SAS au capital de 51 393 573 euros - R.C.S. NANTERRE 451 225 692 - N° TVA : FR87451225692 - N° Orias : 10053697 - eniplenitude.fr.



Offre de fourniture de gaz **Plenifix 1 an Gaz -** **Offre à prix fixe tout compris⁽¹⁾ pour les clients** **particuliers⁽²⁾**

- Si vous avez souscrit cette offre à distance ou par démarchage, vous disposez d'un délai de 14 jours pour exercer votre droit de rétractation.

(1) Catégorie d'offre d'énergie au sens des Lignes Directrices relatives aux pratiques des fournisseurs d'électricité et de gaz naturel de la CRE https://www.cre.fr/fileadmin/Documents/Actualites/Lignes_directrices_de_la_CRE.pdf

(2) Client, situé en France métropolitaine, à l'exclusion de la Corse, qui souscrit un Contrat pour sa consommation domestique en gaz naturel dans la limite d'une consommation de 30 000 kWh par an.

(3) Le prix TTC du gaz : l'abonnement inclut la Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA), l'ensemble étant soumis à la TVA au taux de 20 %. Le prix du kWh inclut la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel (TICGN), l'ensemble étant soumis à la TVA au taux de 20 %.

(4) Consommation Annuelle de Référence (CAR) : désigne la consommation annuelle de gaz naturel en kWh, pour un PCE, sur une année, dans des conditions climatiques moyennes, telle que communiquée à Plenitude le 1er avril de chaque année par le gestionnaire de réseau de distribution.

(5) Un compte de paiement désigne un compte utilisé aux fins d'opérations de paiement conformément aux termes de l'article L.314-1 du Code monétaire et financier. Un compte de paiement ne permet pas d'être à découvert.

* Rubrique 1 : Articles 1, 2, 3 et 4.3 des CGV - Rubrique 2 : Articles 8.3.1.1 des CGV - Rubrique 3 : Articles 8.3.1.1 et 17.2 des CGV - Rubrique 4 : Articles 5 et 18 des CGV - Rubrique 5 : Articles 9.8 et 19.4 des CGV - Rubrique 6 : Article 9 des CGV - Rubrique 7 : Article 9.4 des CGV.

ID offre : PLENIFIX_1AN_GAZ_FIX_12M_NG_GAZ_202609_A314_RG1ABFF4_RP0_A_202709